

Le recensement militaire en ligne

- La demande en ligne

Sommaire

- Généralités
- 1 - Comment créer son compte?
- 2 - Comment effectuer son inscription?
- 3 - Comment est traitée votre demande d'inscription ?
- 4 - Quelques questions-types usagers

Qui peut effectuer cette démarche ?

- Toute personne de nationalité française (garçon ou fille) doit, entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois qui suit, se faire recenser.
- Remarque : les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les pièces justificatives nécessaires

- **Un justificatif d'identité :**

- Carte nationale d'identité française en cours de validité

- (photocopie recto-verso de la carte)*

- Ou passeport en cours de validité

- (image ou photocopie de la double-page où figure votre photo)*

- **Le livret de famille**

- (photocopie de toutes les pages renseignées)*

- **Une carte d'invalidité :**

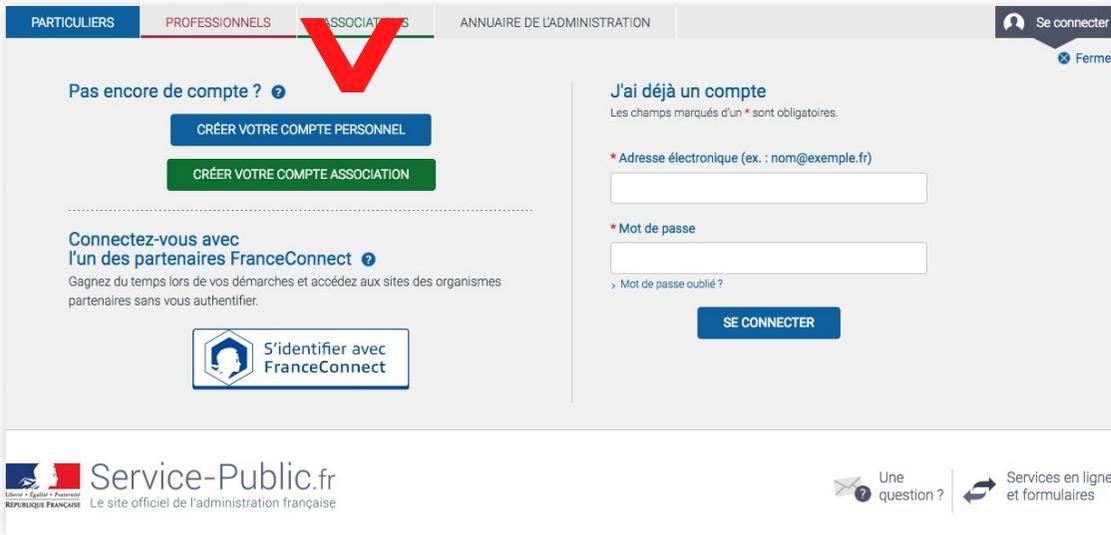
- dans le cas où vous voudriez être exempté de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense.

1 / Comment créer son compte ?

- Il est nécessaire de créer un compte sur le site du « **service public** » pour procéder au recensement militaire en ligne.
- Ce site permet d'avoir accès à un espace confidentiel pour :
 - stocker les pièces justificatives et les réutiliser plus facilement
 - faciliter la saisie des formulaires (reprise automatique de données).
- Ce site permet de suivre les démarches grâce à un tableau de bord.

1 / Comment créer son compte ?

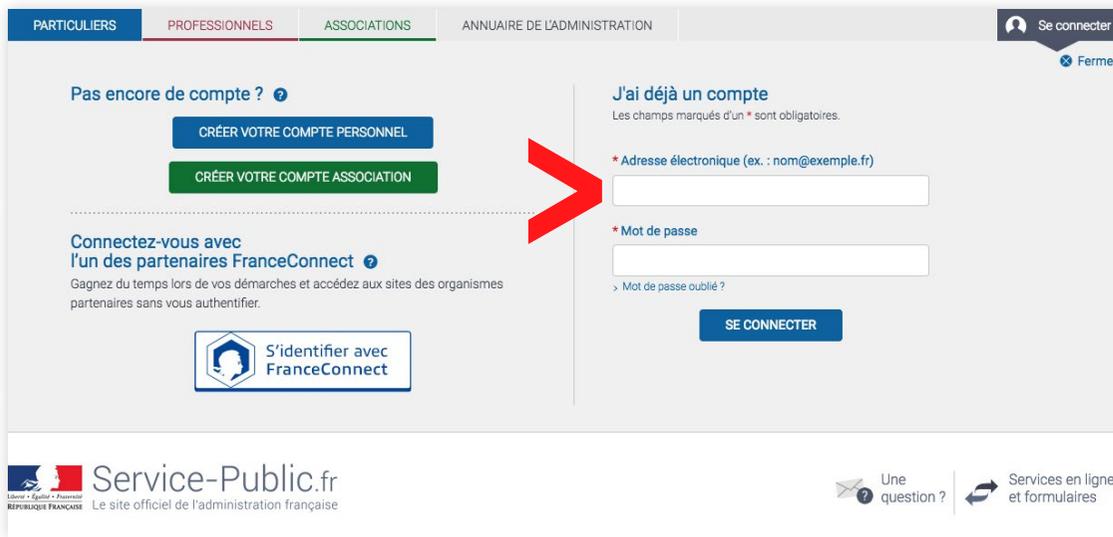
- Il faut se connecter à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/>
- Cliquer en haut à droite sur « se connecter »
- Puis cliquer sur « créer votre compte personnel »



The screenshot shows the Service-Public.fr interface. At the top, there are navigation tabs: PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, ASSOCIATIFS (highlighted with a red 'V'), and ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION. In the top right corner, there is a 'Se connecter' button with a user icon and a 'Fermer' button. Below the navigation, the page is split into two main sections. The left section is titled 'Pas encore de compte ?' and contains two buttons: 'CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL' (blue) and 'CRÉER VOTRE COMPTE ASSOCIATION' (green). Below these is a section for 'Connectez-vous avec l'un des partenaires FranceConnect' with a sub-header 'Gagnez du temps lors de vos démarches et accédez aux sites des organismes partenaires sans vous authentifier.' and a 'S'identifier avec FranceConnect' button. The right section is titled 'J'ai déjà un compte' and includes the text 'Les champs marqués d'un * sont obligatoires.' It has two input fields: '* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)' and '* Mot de passe'. Below the password field is a link '> Mot de passe oublié ?' and a 'SE CONNECTER' button. At the bottom left, there is the Service-Public.fr logo and the text 'Le site officiel de l'administration française'. At the bottom right, there are links for 'Une question ?' and 'Services en ligne et formulaires'.

2/Comment effectuer son recensement ?

- L'utilisateur doit se **re** connecter à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/>



PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ASSOCIATIONS | ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION

Se connecter

Fermer

Pas encore de compte ?

CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL

CRÉER VOTRE COMPTE ASSOCIATION

Connectez-vous avec l'un des partenaires FranceConnect

Gagnez du temps lors de vos démarches et accédez aux sites des organismes partenaires sans vous authentifier.

S'identifier avec FranceConnect

J'ai déjà un compte

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)

* Mot de passe

> Mot de passe oublié ?

SE CONNECTER

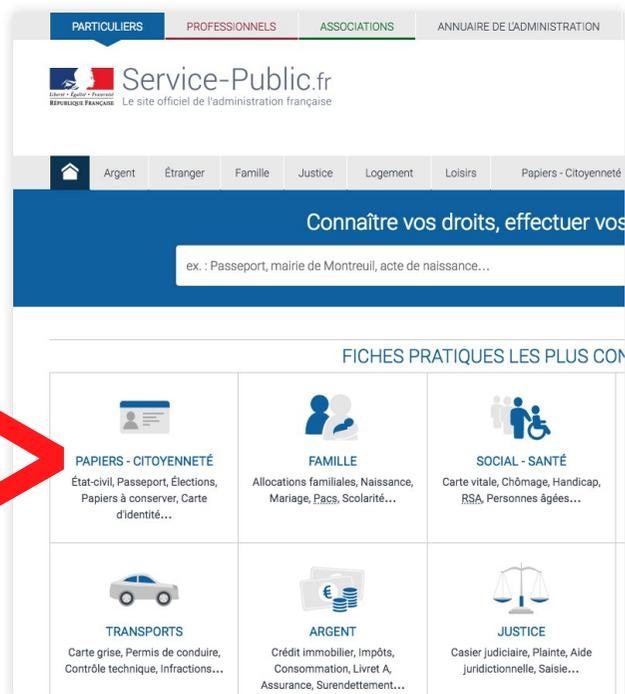
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Une question ?

Services en ligne et formulaires

2/Comment effectuer son recensement ?

- Revenir sur la page d'accueil du site et dans le pavé central, choisir : **PAPIERS-CITOYENNETÉ**
- Puis cliquer sur le lien : **Recensement, JDC et service national**



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

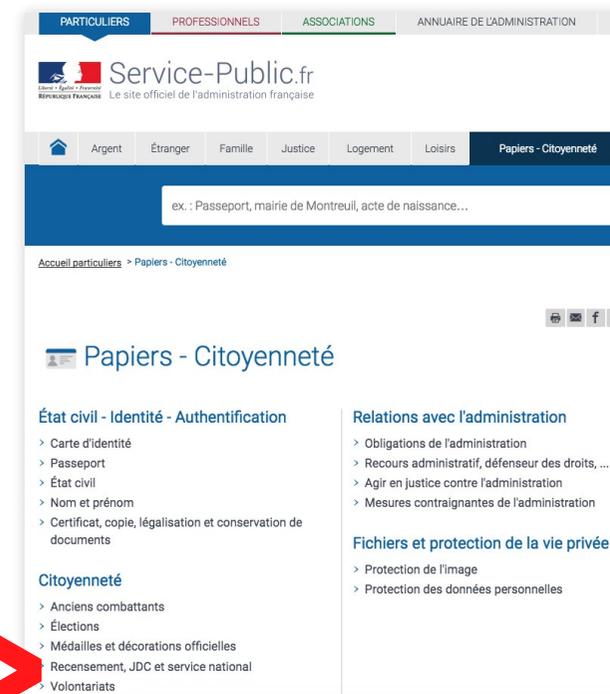
Accueil Argent Étranger Famille Justice Logement Loisirs **Papiers - Citoyenneté**

Connaître vos droits, effectuer vos démarches

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...

FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES

 <p>PAPIERS - CITOYENNETÉ État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité...</p>	 <p>FAMILLE Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité...</p>	 <p>SOCIAL - SANTÉ Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées...</p>
 <p>TRANSPORTS Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions...</p>	 <p>ARGENT Crédit immobilier, Impôts, Consommation, Livret A, Assurance, Surendettement...</p>	 <p>JUSTICE Casier judiciaire, Plainte, Aide juridictionnelle, Saisie...</p>



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Accueil Argent Étranger Famille Justice Logement Loisirs **Papiers - Citoyenneté**

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...

Accueil particuliers > Papiers - Citoyenneté

Papiers - Citoyenneté

État civil - Identité - Authentification

- > Carte d'identité
- > Passeport
- > État civil
- > Nom et prénom
- > Certificat, copie, légalisation et conservation de documents

Relations avec l'administration

- > Obligations de l'administration
- > Recours administratif, défenseur des droits, ...
- > Agir en justice contre l'administration
- > Mesures contraignantes de l'administration

Fichiers et protection de la vie privée

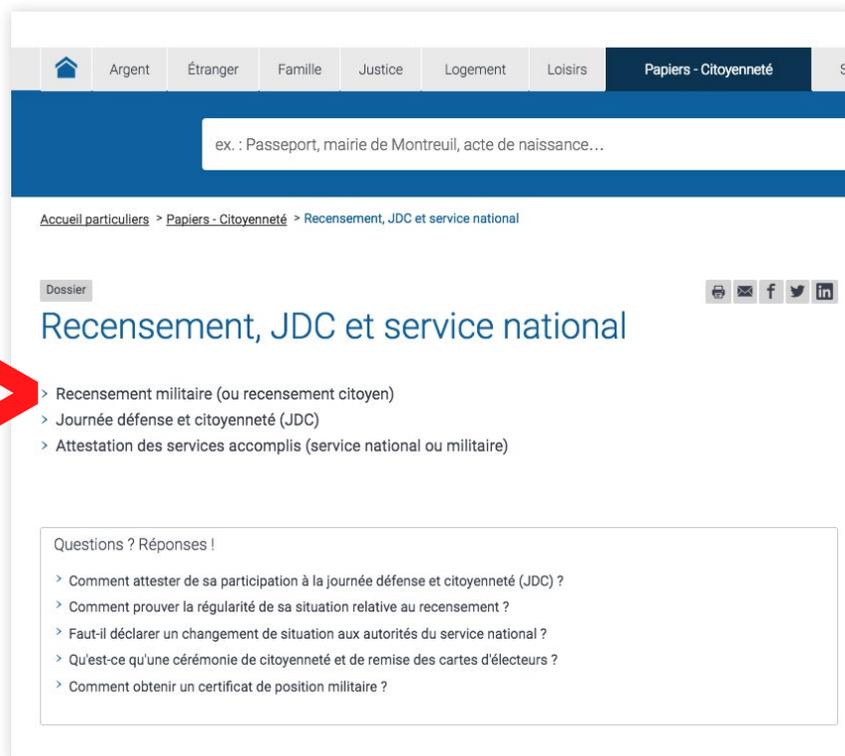
- > Protection de l'image
- > Protection des données personnelles

Citoyenneté

- > Anciens combattants
- > Élections
- > Médailles et décorations officielles
- > Recensement, JDC et service national
- > Volontariats

2/Comment effectuer son recensement ?

- Sur la page suivante cliquer sur «**Recensement militaire**»
- Ouvrir l'onglet «**Démarche**»
- Puis cliquer sur le lien : **Accéder au service en ligne**



Argent Étranger Famille Justice Logement Loisirs **Papiers - Citoyenneté**

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...

Accueil particuliers > Papiers - Citoyenneté > Recensement, JDC et service national

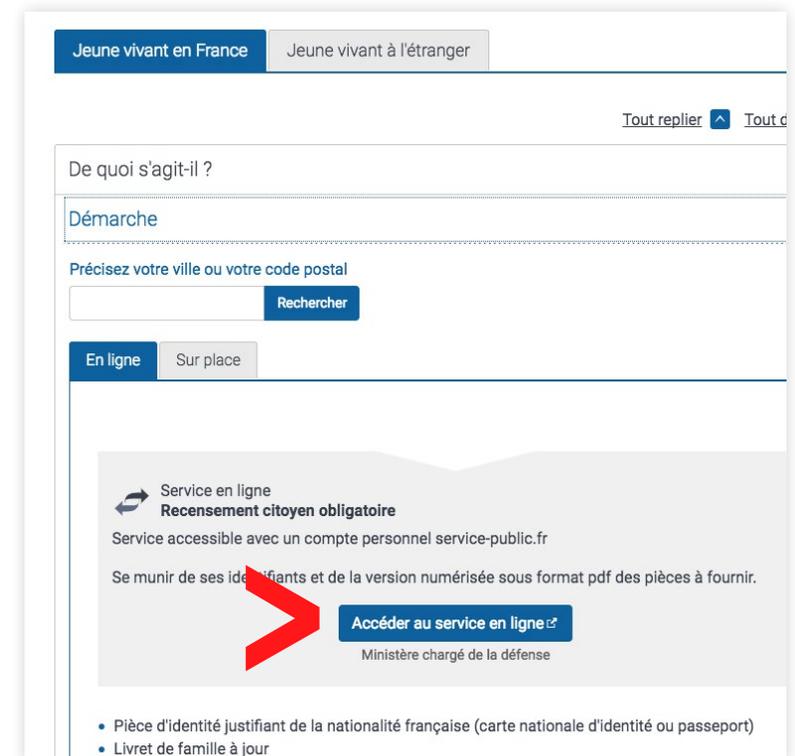
Dossier

Recensement, JDC et service national

- > Recensement militaire (ou recensement citoyen)
- > Journée défense et citoyenneté (JDC)
- > Attestation des services accomplis (service national ou militaire)

Questions ? Réponses !

- > Comment attester de sa participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ?
- > Comment prouver la régularité de sa situation relative au recensement ?
- > Faut-il déclarer un changement de situation aux autorités du service national ?
- > Qu'est-ce qu'une cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes d'électeurs ?
- > Comment obtenir un certificat de position militaire ?



Jeune vivant en France Jeune vivant à l'étranger

Tout replier Tout c

De quoi s'agit-il ?

Démarche

Précisez votre ville ou votre code postal

Rechercher

En ligne Sur place

Service en ligne
Recensement citoyen obligatoire
Service accessible avec un compte personnel service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Accéder au service en ligne
Ministère chargé de la défense

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

2/Comment effectuer son recensement ?

- Remplir chaque champ, cliquer sur « **suivant** ».
- 4 fenêtres successives doivent être remplies pour saisir correctement le formulaire.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Services en ligne
et formulaires

Recensement citoyen obligatoire

1 Ma situation 2 Mes informations personnelles 3 Ma filiation 4 Mode d'envoi de ma démarche 5 Récapitulatif de ma demande

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Ma situation

Motif de l'inscription

* Vous êtes de nationalité française et demandez à être :

Recensé pour la participation à la journée défense et citoyenneté

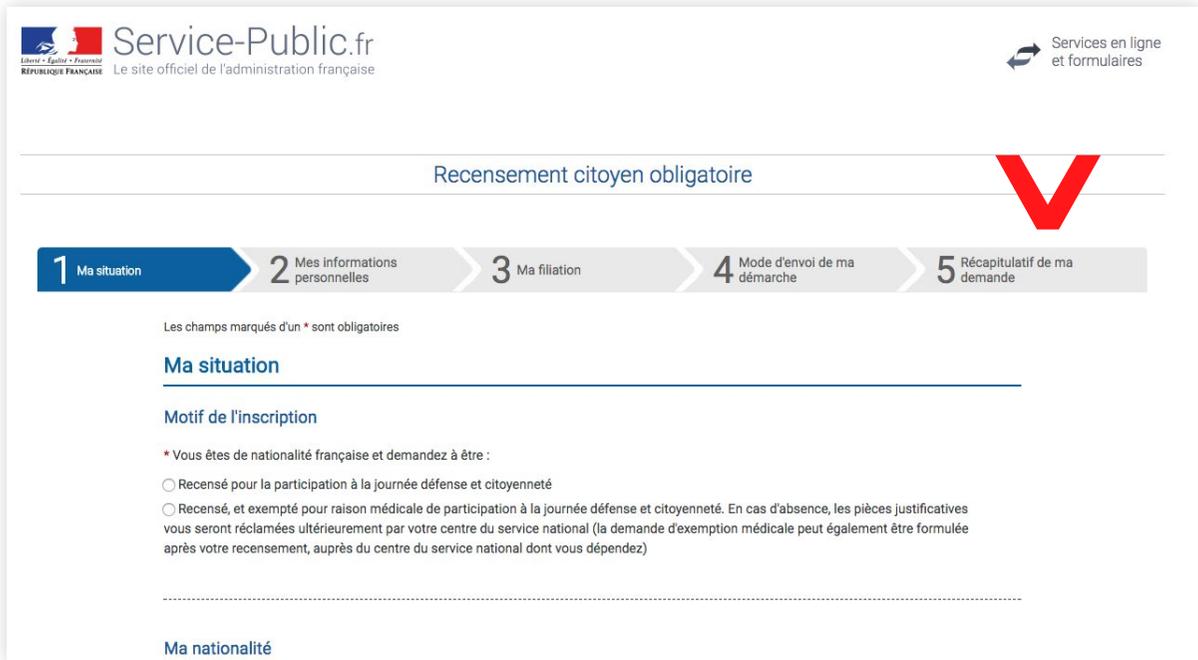
Recensé, et exempté pour raison médicale de participation à la journée défense et citoyenneté. En cas d'absence, les pièces justificatives vous seront réclamées ultérieurement par votre centre du service national (la demande d'exemption médicale peut également être formulée après votre recensement, auprès du centre du service national dont vous dépendez)

.....

Ma nationalité

2/Comment effectuer son recensement ?

- Le dernier onglet vous permet de vérifier les données que vous avez saisies au préalable.
- Vous pouvez alors transmettre votre demande en ligne.
- Une fois la demande transmise, vous recevrez un mail d'information.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Services en ligne et formulaires

Recensement citoyen obligatoire

1 Ma situation 2 Mes informations personnelles 3 Ma filiation 4 Mode d'envoi de ma démarche 5 Récapitulatif de ma demande

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Ma situation

Motif de l'inscription

* Vous êtes de nationalité française et demandez à être :

Recensé pour la participation à la journée défense et citoyenneté

Recensé, et exempté pour raison médicale de participation à la journée défense et citoyenneté. En cas d'absence, les pièces justificatives vous seront réclamées ultérieurement par votre centre du service national (la demande d'exemption médicale peut également être formulée après votre recensement, auprès du centre du service national dont vous dépendez)

Ma nationalité

3/Comment est traitée votre demande par le service citoyenneté de la Ville de Puteaux ?

- Votre demande est envoyée directement au service « citoyenneté » de la ville de Puteaux.
- Le service va traiter votre demande sous 5 jours ouvrables.
- Un mail d'information vous sera envoyé avec en pièce jointe votre attestation de recensement.
- Vous serez directement averti par mail par le service si votre demande de recensement comprend des erreurs ou est incomplète

4/Quelques questions-types usagers

- **L'utilisateur doit-il signer sa demande en ligne ?**

Non. Les conditions particulières d'utilisation des services en ligne prévoient que la validation et l'envoi de la déclaration valent signature.

- **Comment fournit-il les justificatifs demandés ?**

L'utilisateur numérise puis joint les pièces justificatives lors de sa demande en ligne. Il peut les stocker dans l'espace confidentiel de son compte et ainsi les réutiliser lors d'une nouvelle démarche en ligne.

4/Quelques questions-types usagers

- **Comment l'utilisateur est-il informé que sa demande a été envoyée à la commune puis de l'avancement de sa démarche ?**

- À la fin de la saisie et de la validation, un écran récapitule les informations transmises par l'utilisateur à sa commune.

- L'utilisateur reçoit un courriel de confirmation d'enregistrement de sa demande, à l'adresse électronique indiquée lors de la démarche en ligne, lui indiquant la bonne transmission de cette demande vers sa commune.

- Ce courriel rappelle également à l'utilisateur la référence de son dossier qui lui permettra de suivre l'avancement de sa démarche dans le tableau de bord de suivi sur son compte.

4/Quelques questions-types usagers

- **L'utilisateur peut-il bénéficier d'une aide en ligne ?**

- Tout au long de la démarche en ligne, des bulles 'informations' aident l'utilisateur à remplir sa demande.
- Une aide en ligne est disponible sur la page d'accueil.
- Il peut également demander de l'assistance par courriel qui sera traité par l'équipe d'assistance « Ma démarche en ligne ».
- Dans le cas d'une question relevant de la compétence de la commune, il sera invité à contacter celle-ci.